

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt-huit mars deux mille treize, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 18/03/2013

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADE, Jean-Pierre MORLON Pierre LANGLADE, Paul DUCHEZ, Sylvie ALAMARGOT (en remplacement de Dominique GILLES), Gérard BARRAUD, Jean-Claude BASSET, Gérard BEAUBIER, Jean-Louis BREGAIN, Daniel CADET, Sylvette CHADELAUD, Catherine CELESTIN, Arlette DEMAR, Michelle DEMONET (en remplacement de Dominique DUNAUD), Camille DUDOGNON, Alain FAUCHER, Catherine GAUTHIER, Valérie GIROIR, Hubert LEHMANN, Isabelle LEON (en remplacement d'Edith LERENARD), Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Chantal MOUNIER (en remplacement de Rémi JANDAUD), Henri PALA, Emmanuel POISSON, Claude REYNAUD (en remplacement de Yves CHABRIER), Sabine VINCENT, Odette WENCLICK (en remplacement de Nadine MAGY), Philippe STEYAERT.

EXCUSEE : Patrick DESCHARLES, Béatrice DUFOUR, Monique REIX-BUSSY

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2013-046 : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2013

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,
Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2012 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président expose que, pour les collectivités de 3 500 habitants et plus, l'article L. 2312-1 du CGCT stipule qu'un débat sur les orientations générales du budget a lieu à l'intérieur d'une période de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Monsieur le Président, Jean-Claude LEBLOIS, présente le document du débat d'orientation budgétaire 2013, document joint à la convocation des conseillers communautaires, de la Communauté de Communes de Noblat.

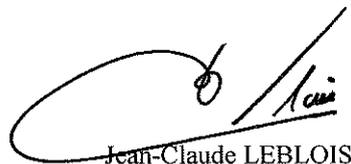
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par **35 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2013, dont le document de présentation est annexé à la délibération pour la Communauté de Communes de Noblat.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Le 29 mars 2013

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :

Le Président,


Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT - DEBAT D'ORIENTATION BUDHETAIRE 2013

Date de transmission de l'acte : 08/04/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 08/04/2013

Numéro de l'acte : 2013-046 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20130328-2013-046-DE

Date de décision : 28/03/2013

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.2. Fiscalité